

DÉLIBÉRATION N° CS 2025-04-031

DÉCLASSEMENT DE BIENS

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 20

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 mai ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY

Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ

Baptiste PAIN – Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER

Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote**

Monsieur Pascal PELLERIN suppléant de Monsieur Jean-Luc FOURRÉ

Absents titulaires

Mesdames Isabelle COSSON (excusée) – Lina BESNIER – Martine BOUTET – Ghislaine GOT (excusée)

Messieurs Jacky RAUD (excusé) – Jean MOUTARDE (excusé) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ

Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN (excusé) – Éric GUINOISEAU – David RAFFÉ (excusé)

Patrick BOUSSATON – François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

25 avril 2025

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

25 avril 2025

Publication (affichage) ou notification du :

06 mai 2025



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPP) et notamment son article L.2141-1 qui dispose ainsi qu'un bien d'une personne publique (...) qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,

Considérant que le syndicat n'a plus l'utilité des biens suivants et qu'il convient donc d'en constater la désaffection :

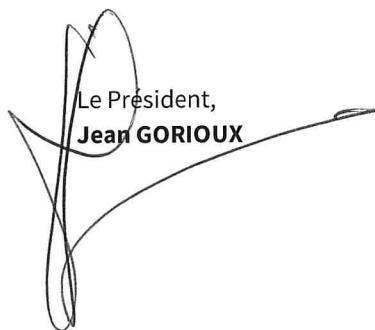
MARQUE	IMMATRICULATION / RÉFÉRENCES	DÉSIGNATION	MISE EN SERVICE	AMORTI
Comptoir Technique V.I.	-	TURBOCOMPRESSEUR + CONSIGNE	07/10/2013	OUI
La Rochelle PL	DV 493 QL	COMPRESSEUR REF RVI 74 85 013 936	31/01/2018	OUI
La Rochelle PL	DV 513 QL	COMPRESSEUR REF RVI 74 85 013 936	02/10/2018	OUI

Considérant qu'il convient de déclasser un bien avant de procéder à sa cession, son recyclage ou sa destruction,

Ces explications entendues, Monsieur le 2^{ème} Vice-président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après avoir constaté la désaffection des biens inscrits dans le tableau ci-dessus,
Le Comité syndical,
20 membres présents, 20 membres votants, à l'unanimité,**

- Autorise le déclassement des biens précités,
- Autorise leur cession, leur recyclage ou leur destruction selon les cas,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.



Le Président,
Jean GORIOUX

Fait à Surgères, le 06 mai 2025

Extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

